



**SYNDICAT MIXTE**  
**BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD**  
*Réunion du Comité Syndical*  
*Lundi 22 mai 2023*

Table des matières

|   |    |
|---|----|
| 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 13 mars 2023 .....  | 5  |
| 2. Rapports regroupés du n° 2 au n° 15 - Comptes de Gestion et Comptes Administratifs.....  | 5  |
| 3. Rapports regroupés du n°16 au n° 22 - Affectations des résultats ..  | 5  |
| 4. Rapports regroupés du n° 23 au n° 29 Budgets Supplémentaires...  | 5  |
| 30. Budget Supplémentaire 2022 - Budget Consolidé .....   | 6  |
| 31. Convention financière 2023 avec le Conseil Départemental de la Somme .....  | 7  |
| 32. Passage à la nomenclature M57 Développée .....  | 9  |
| 33. Marchés Syndicat Mixte - Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés.....   | 9  |
| 1. Marché portant sur les travaux de restauration de milieu tourbeux des marais de la Maye .....  | 9  |
| 2. Marché concernant l'entretien de la végétation sur la digue de la Baie d'Authie sud .....  | 10 |
| 3. Marché concernant l'étude de la dynamique sédimentaire côtière du secteur du Tréport au Hourdel et définition d'une stratégie de gestion des stocks de matériaux disponibles pour la gestion du trait de côte..... | 10 |
| 4. Marché de travaux concernant la fourniture et la pose de la porte à flots de la Maye : relance du marché.....  | 10 |
| 5. Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de la Stratégie Littorale Bresle Somme Authie. ....   | 11 |
| 34. Gestion du Personnel - Reversement de la quote-part des tickets restaurant au CSE.....  | 11 |
| 35. Entrée de ville de Saint-Valery-sur-Somme - Réalisation d'une aire naturelle de stationnement - Approbation du plan de financement et lancement du marché de travaux.....   | 12 |
| 36. LE CROTOY - Sécurisation du mur de soutènement de la Butte du Moulin et aménagement de l'accessibilité de l'espace public .....   | 12 |
| 1. Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire.....  | 12 |
| 2. Marché de réfection du mur de soutènement de la Butte du Moulin et création d'un escalier à Le Crotoy.....   | 13 |
| 37. Cayeux-sur-Mer - Aménagement Résilient du Boulevard Maritime - Phase maîtrise d'œuvre « Conception » (hors AVP) et Dossiers réglementaires .....  | 13 |
| 38. Marché de travaux concernant l'aménagement des espaces publics du front de mer, de l'esplanade du casino et du centre-bourg d'Ault (80) - Avenant n°4 au lot 2 « Voirie Centre Bourg » .....                      | 14 |
| 39. AULT - Avenant au protocole d'exclusivité avec le Groupe MELT   | 14 |
| 40. Plan Vélo Baie de Somme - Demande de prorogation de l'Arrêté d'Utilité Publique.....  | 15 |
| 41. Plan Vélo Baie de Somme - Convention de partenariat pour les rencontres nationales « Vélo et territoires ».....   | 15 |
| 42. Plan Vélo Baie de Somme - Demande de financements complémentaires .....   | 16 |
| 1.1. : Zone 2 – Saint-Firmin-les-Crotoy / Saint-Quentin-en-Tourmont (en € HT).....  | 16 |
| 1.2. : Zone 3 – Fort-Mahon Plage / Pont-à-Cailloux (en € HT) .....  | 17 |

|     |   |    |
|-----|---|----|
| 43. | PAPI BSA - Action 7.7A2 « Petits confortements des renclôtures existantes en attente des travaux » - Demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France .....  | 17 |
| 44. | Etude de l'aménagement résilient du secteur de l'estuaire de la Bresle et de son système d'endiguement - Maîtrise d'œuvre « Conception » / Dossiers réglementaires / Etudes techniques associées  | 18 |
| 45. | Marché d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre du PAPI Bresle-Somme-Authie sur les systèmes d'endiguement – Avenants .....  | 19 |
| 46. | Demandes de financement Etat .....  | 19 |
| 1.  | Stratégie Littorale Bresle Somme Authie .....   | 19 |
| 2.  | Digue des 104 épis .....  | 20 |
| 47. | Signature d'une convention de groupement de commandes avec le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées - Appel à partenariat du CEREMA .....  | 21 |
| 48. | Service Environnement, pôle Grand Site - Commune de Saint-Valery-sur-Somme - Accès au Cap Hornu et aires de stationnement - Financement d'un complément topographique .....   | 21 |
| 49. | Rapport d'information - Gardiennage, interventions, télésurveillance et télé-vidéo-surveillance pour le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard / Destination Baie de Somme : Avenant n°1 au marché .....  | 22 |
| 50. | Rapport d'information - Dépôt d'une « demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale » pour la mise en place d'une stratégie de gestion durable pour le ré-ensablement du pied du perré de Quend ..... | 22 |

## Réunion du Comité Syndical du 22 mai 2023



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 27 mars pour une réunion prévue le 9 mai 2023 a été reporté au 22 mai 2023.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 9 mai 2023 s'est réuni le lundi 22 mai 2023 à 17 Heures 15 à Garopôle à Abbeville sous la Présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Syndicat Mixte.

Pour le vote des rapports financiers allant du 2 au 15, le Président a quitté la séance. Madame Monique EVRARD, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente a présidé le Comité Syndical.

**Membres** : 36

**Présents** : 26

**Nombre de Votants** : 25 (24 pour les votes financiers)

**Nombre de Voix** : 45 (42 pour les votes financiers)

### Assistaient à cette réunion

#### Membres titulaires

##### Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Emmanuel NOIRET
- Madame Monique EVRARD
- Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Madame Jocelyne MARTIN
- Madame Brigitte LHOMME
- Madame France FONGUEUSE
- Madame Julie VAST

##### Représentants des Communes

- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN (Ponthoile)
- Monsieur Philippe EVRARD (Le Crotoy)
- Monsieur Daniel LENNE (Boismont)
- Monsieur Martial BALSAMO (Noyelles-sur-Mer)
- Madame Dominique MALLET (Woignarue)
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE (Cayeux-sur-Mer)
- Monsieur Vincent ROUSSELIN (Mers-les-Bains)
- Monsieur Dominique COCQUET (Saint-Quentin-en-Tourmont)
- Monsieur Laurent CHOLET (Ault)

##### Représentants des EPCI

- Monsieur Claude HERTAULT Président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre
- Monsieur Eric KRAEMER, Vice-président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre
- Monsieur Marcel LE MOIGNE, Vice-président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs

##### Membres suppléants :

##### Représentants des Communes

- Monsieur Laurent PRUVOT KURKOWSKI (Fort-Mahon Plage)

- Madame Ariane PLANCHON (Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly)
- Monsieur Thierry LECLERCQ (Pendé)
- Monsieur René FICHAUX (Quend)

#### **Représentants des EPCI**

- Madame Patricia POUPART, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre
- Monsieur Pascal LEFEBVRE, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

#### **ABSENTS EXCUSÉS :**

#### **Représentants du Département de la Somme**

- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Monsieur Angelo TONOLLI
- Madame Nathalie TEMMERMANN
- Madame Zohra DARRAS

#### **Représentants des Communes**

- Monsieur Alain BAILLET (Fort-Mahon Plage)
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN (Lanchères)
- Monsieur Raynald BOULENGER (Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly)
- Monsieur Guy TAECK (Favières)
- Monsieur Bernard DUCROCQ (Pendé)
- Monsieur Jean GORRIEZ (Saigneville)
- Monsieur Daniel CHAREYRON (Saint-Valery-sur-Somme)
- Monsieur Jean-Marie MACHAT (Estreboeuf)
- Monsieur Marc VOLANT (Quend)

#### **Représentants des EPCI**

- Monsieur Eddie FACQUE, Président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs
- Monsieur Pascal DEMARTHE, Président de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme
- Monsieur Emmanuel DELAHAYE, Conseiller Communautaire, Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

#### **Participaient également à cette réunion**

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Bruno DROZ-BARTHOLET
- Monsieur Pierre DE LIMERVILLE
- Monsieur Florian BOUTHORS
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Yann DUFOUR
- Monsieur François GOUDEAU
- Monsieur Thierry BALESDENT
- Monsieur Corinne VASSALI, Directrice Adjointe de l'Attractivité et du Développement des Territoires, Conseil Départemental de la Somme
- Madame Valérie MONFLIER

#### **Sont également excusés**

- Monsieur Régis EOCHE, SGC Baie de Somme

### 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 13 mars 2023

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 13 mars 2023.**

Collège des Membres du Département : 24  
Collège des Membres des EPCI : 8  
Collège des Membres des Communes : 13

### 2. Rapports regroupés du n° 2 au n° 15 - Comptes de Gestion et Comptes Administratifs

Au vu des comptes de gestion et des comptes administratifs du Budget du Syndicat Mixte et de ses Budgets Annexes, qui ont été présentés dans les délibérations 2 à 15, les élus ont constaté des identités de valeurs entre l'ensemble de ces comptes.

Le Président du Syndicat Mixte a quitté la séance, Madame Monique EVRARD, 2ème Vice-Présidente a présidé le Comité Syndical.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de constater l'identité de valeurs entre les Comptes Administratifs 2022 et les Comptes de Gestion 2022 du Budget Principal et d'approuver le Compte de Gestion 2022 du Budget Principal.**

Collège des Membres du Département : 21  
Collège des Membres des EPCI : 8  
Collège des Membres des Communes : 13

### 3. Rapports regroupés du n°16 au n° 22 - Affectations des résultats

L'affectation des résultats concerne les résultats de la section de fonctionnement qu'il a été proposé aux élus d'affecter en section de fonctionnement en 2023 pour tous les budgets sauf pour le Budget Annexe du Plan Vélo où il a été proposé aux élus une affectation en section d'investissement pour couvrir le besoin d'investissement.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'ensemble de ces rapports.**

Collège des Membres du Département : 24  
Collège des Membres des EPCI : 8  
Collège des Membres des Communes : 13

### 4. Rapports regroupés du n° 23 au n° 29 Budgets Supplémentaires

Les Budgets Supplémentaires qui ont été présentés aux élus intègrent la reprise des résultats et des Restes à Réaliser de 2022 et des inscriptions nouvelles détaillées dans les projets de délibérations pour certains budgets.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les Budgets Supplémentaires 2023 du Budget Principal et de ses Budgets Annexes au niveau du chapitre, et a autorisé le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées lui permettant de mettre en œuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.**

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 13

Le Président remercie le Directeur et les équipes pour leur mobilisation. Il souligne la participation importante du Département dans le budget.

### 30. Budget Supplémentaire 2022 - Budget Consolidé

Le Budget supplémentaire 2023 consolidé se présente comme suit :

| Libellé                              | Section de fonctionnement | Section d'Investissement | Total                |
|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------|----------------------|
| <b>Dépenses</b>                      |                           |                          |                      |
| Budget principal                     | 178 482,00                | 13 629 104,70            | 13 807 586,70        |
| Centre Conchylicole                  | 5 399,88                  | 72 000,00                | 77 399,88            |
| Zac Royon                            | 248 668,22                | -                        | 248 668,22           |
| Zac du moulinet                      | 1 796,77                  | -                        | 1 796,77             |
| Gestion prop CEL                     | 223 876,57                | 1 747 217,81             | 1 971 094,38         |
| Zac Frange Nord Quend                | - 156 527,93              | - 157 877,00             | - 314 404,93         |
| Gestion du Plan Vélo                 | 218 500,00                | 2 825 681,31             | 3 044 181,31         |
| <b>Total Dépenses Syndicat Mixte</b> | <b>720 195,51</b>         | <b>18 116 126,82</b>     | <b>18 836 322,33</b> |
| <b>Recettes</b>                      |                           |                          |                      |
| Budget principal                     | 2 189 707,88              | 14 404 180,61            | 16 593 888,49        |
| Centre Conchylicole                  | 105 281,81                | 72 000,00                | 177 281,81           |
| Zac Royon                            | 227 878,22                | -                        | 227 878,22           |
| Zac du moulinet                      | 1 796,77                  | 47 669,79                | 49 466,56            |
| Gestion prop CEL                     | 223 876,57                | 1 747 217,81             | 1 971 094,38         |
| Zac Frange Nord Quend                | - 156 527,93              | 285 181,11               | 128 653,18           |
| Gestion du Plan Vélo                 | -                         | 2 825 681,31             | 2 825 681,31         |
| <b>Total Recettes Syndicat Mixte</b> | <b>2 592 013,32</b>       | <b>19 381 930,63</b>     | <b>21 973 943,95</b> |
| <b>Résultat</b>                      | <b>1 871 817,81</b>       | <b>1 265 803,81</b>      | <b>3 137 621,62</b>  |

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Supplémentaire 2023 consolidé du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard.**

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 13

### 31. Convention financière 2023 avec le Conseil Départemental de la Somme

Comme chaque année, le Conseil Départemental de la Somme apporte son concours financier au Syndicat Mixte.

**Les 5 grandes priorités pour l'année 2023 ont été rappelés en séance :**

1. La mise en œuvre du programme d'actions du Grand Site de France Baie de Somme ;
2. La concrétisation des projets de requalification urbaine engagés sur les communes d'Ault et de Quend-Plage ;
3. La finalisation de l'itinéraire de la Vélomaritime (Eurovélo 4) avec l'aménagement des tronçons manquants permettant d'offrir un itinéraire continu le long du littoral picard entre la Seine-Maritime et le Pas-de-Calais ;
4. La mise en œuvre de la Stratégie littorale et le Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) littoral ;
5. Le maintien de la dynamique retrouvée de la Régie Commerciale Destination Baie de Somme gestionnaire de 8 sites touristiques majeurs sur le littoral.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du concours financier apporté par le Département au Syndicat Mixte pour l'année 2023.

Les champs d'intervention structurant le partenariat 2023 sont les suivants :

- ⇒ **Label Grand Site de France**
- ⇒ **Le programme de gestion des milieux naturels et d'accueil du public sur ces espaces**

Le programme 2023 concerne 5 grands axes :

1. La gestion des espaces naturels avec les opérations de gestion courante et les programmes de restauration sur les espaces naturels ;
2. La mise en œuvre du schéma d'accueil sur les espaces naturels et l'animation du Grand Site ;
3. La gestion des infrastructures douces : sentier du littoral et circuits pédestres ;
4. L'animation Natura 2000 et RAMSAR ;
5. Les suivis et partenariats scientifiques.

- ⇒ **La protection du littoral**

Au travers de la stratégie littorale et du PAPI, le Syndicat Mixte met en œuvre une approche nouvelle de la gestion du trait de côte et de développement du territoire de l'estuaire de la Bresle à l'estuaire de l'Authie.

La mise en œuvre de la convention PAPI a souffert de la complexité des montages financiers, de l'évolution des compétences GEMAPI, des modifications du cadre réglementaire et de l'évolution des maquettes budgétaires.

L'année 2023 sera consacrée à la préparation des dossiers d'autorisations administratives pour passer ensuite à la phase travaux.

Il s'agira également en 2023 d'engager la préparation du dossier PAPI 2.

⇒ **Des aménagements structurants pour répondre aux enjeux du développement durable**

Dans ce cadre, plusieurs dossiers majeurs sont actuellement gérés par le Syndicat Mixte :

- La dynamisation de la commune d'Ault ;
- La ZAC Frange Nord de Quend ;
- Le réaménagement du Boulevard Maritime de Cayeux-sur-Mer ;
- La ZAC du Royon ;
- Le Plan Vélo Baie de Somme ;
- La gestion des flux.

⇒ **La promotion et le développement de la Destination Baie de Somme-Littoral Picard (Destination Baie de Somme)**

La prise d'effet comptable de la Régie personnalisée Destination Baie de Somme s'est faite à compter du 1er janvier 2022.

Cette nouvelle entité juridique va permettre de pérenniser et de développer l'ensemble des sites ainsi que de continuer à mener à bien d'autres chantiers d'investissements. Elle est administrée par un Conseil d'Administration.

Avec environ 120 salariés permanents et 80 Equivalents Temps Plein, la régie Destination Baie de Somme est le premier employeur touristique.

**Le Département s'engage à apporter au Syndicat Mixte un concours financier de 2 166 000 €.**

La répartition s'établit de la manière suivante :

➤ **Crédits de fonctionnement : 1 540 000 €** répartis comme suit :

- une participation de **1 020 000 €**, conformément à la contribution prévue aux statuts, pour financer le fonctionnement de la structure sur la base du Budget Primitif ;
- une subvention complémentaire de **520 000 €** au titre du programme de gestion des milieux et d'accueil du public sur les espaces naturels et du « Plan Vélo Baie de Somme » ;

➤ **Des crédits d'investissement : 626 000 €**

Pour rappel, une avance de 232 000 € a été versée au Syndicat Mixte par décision du Conseil Départemental du 11 janvier 2023. Des acomptes seront versés selon l'échéancier défini dans la convention.

Celle-ci conclue pour l'année 2023, concerne les actions programmées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de cet exercice.

Elle prend effet dès le jour de sa notification au Syndicat Mixte et expire au 30 juin 2024, échéance de transmission au Département des comptes certifiés.

Le Président n'a pas pris part au vote. Madame Monique EVRARD, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente a fait procéder au vote.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention financière 2023 avec le Conseil départemental de la Somme qui a été consultable en séance et a autorisé Monsieur Alain BAILLET, 1<sup>er</sup> Vice-Président à la signer.***

**Collège des Membres du Département : 21**

**Collège des Membres des EPCI : 8**

**Collège des Membres des Communes : 13**

### **32. Passage à la nomenclature M57 Développée**

Le Président a rappelé que la M57 devient le référentiel de droit commun à partir de 2024.

Dans ce cadre, le basculement se fera au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 développée.

Ce changement concernera le budget principal et également ses budgets annexes.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le passage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 du Budget Principal du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard et de ses budgets annexes à la norme M57.***

**Collège des Membres du Département : 24**

**Collège des Membres des EPCI : 8**

**Collège des Membres des Communes : 13**

### **33. Marchés Syndicat Mixte - Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés**

#### **1. Marché portant sur les travaux de restauration de milieux tourbeux des marais de la Maye**

Le Président a rappelé aux élus qu'une consultation va être lancée pour les travaux de restauration de milieux tourbeux des marais de la Maye.

Le marché est alloué en 2 lots de façon suivante :

- Lot n°1 : Secteur A et B : Rue Ary ;
- Lot n°2 : Secteur C : Bernay-en-Ponthieu, Regnière-Ecluse.

La durée prévisionnelle des travaux pourra débuter à partir du 31 juillet 2023. Les travaux devront être réalisés avant la remontée des niveaux d'eau, soit au plus tard au 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Le montant des travaux est estimé à 255 000 € TTC.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, les travaux de restauration de milieux tourbeux des marais de la Maye, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.***

---

## **2. Marché concernant l'entretien de la végétation sur la digue de la Baie d'Authie sud**

Le Président a informé les élus qu'une consultation va être lancée pour un marché d'entretien de la végétation sur la digue de la baie d'Authie sud.

L'accord-cadre est mono attributaire et n'est pas alloti.

La durée du marché est d'un an reconductible trois fois un an, soit une durée totale de quatre ans.

Le montant maximum du marché est de 80 000 € HT / an, soit 320 000 € HT pour la durée totale du marché.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché concernant l'entretien de la végétation sur la digue de la baie d'Authie sud, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.***

---

## **3. Marché concernant l'étude de la dynamique sédimentaire côtière du secteur du Tréport au Hourdel et définition d'une stratégie de gestion des stocks de matériaux disponibles pour la gestion du trait de côte.**

Le Président a informé les élus qu'une consultation va être lancée pour un marché d'étude de la dynamique sédimentaire côtière du secteur du Tréport au Hourdel et définition d'une stratégie de gestion des stocks de matériaux disponibles pour la gestion du trait de côte.

Le marché n'est pas alloti. Le montant de ce marché est estimé à 305 778 € HT. La durée d'exécution prévue au marché est d'un an.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché concernant l'étude de la dynamique sédimentaire côtière du secteur du Tréport au Hourdel et définition d'une stratégie de gestion des stocks de matériaux disponibles pour la gestion du trait de côte, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.***

---

## **4. Marché de travaux concernant la fourniture et la pose de la porte à flots de la Maye : relance du marché**

Le Président a rappelé aux élus qu'une consultation avait été lancée concernant la fourniture et la pose de la porte à flots. Cependant, cette dernière a dû être classée sans suite.

Par conséquent, une nouvelle consultation doit être lancée pour la réalisation d'un marché de travaux concernant la fourniture et la pose de la porte à flots de la Maye.

Le marché n'est pas alloti. Le montant estimé est de 130 000 € HT. La durée du marché est prévue jusqu'à avril 2024.

Le rapport d'analyse sera communiqué lors d'un prochain Comité Syndical.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché de travaux concernant la fourniture et la pose de la porte à flots de la Maye, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.***

---

#### **5. Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de la Stratégie Littorale Bresle Somme Authie.**

Le Président a informé les élus qu'une consultation va être lancée pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de la Stratégie Littorale Bresle Somme Authie.

L'accord-cadre n'est pas alloti, il est mono-attributaire.

L'accord-cadre est conclu avec un montant maximum de 1 000 000,00 € HT pour la durée totale du marché.

La durée du marché est de 8 ans, permettant de couvrir la fin du PAPI 1 et le PAPI 2.

Le rapport d'analyse sera communiqué lors d'un prochain Comité Syndical.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, l'accord-cadre à marchés subséquents concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de la Stratégie Littorale Bresle Somme Authie, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.***

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 13

#### **34. Gestion du Personnel - Reversement de la quote-part des tickets restaurant au CSE**

Le Président rappelle que la société EDENRED doit rembourser au Syndicat Mixte la quote-part du montant global des tickets restaurant perdus ou périmés.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces sommes seront versées au CSE.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à verser les sommes qui seront reçues pour le Syndicat Mixte au CSE.**

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 13

### **35. Entrée de ville de Saint-Valery-sur-Somme - Réalisation d'une aire naturelle de stationnement - Approbation du plan de financement et lancement du marché de travaux**

Le Président a rappelé que ce projet, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte prévoit la création d'une aire naturelle de stationnement de 388 places permanentes dont 10 places « personne à mobilité réduite » puis 1 100 places occasionnelles réparties en deux éco-pâturages de 300 et 800 places en entrée de ville permettant de limiter les flux automobiles dans la commune et de favoriser les modes doux.

Le budget prévisionnel de l'opération est de 1 800 000 € HT.

Une consultation va être lancée pour la réalisation des travaux. L'estimation de ce marché est de 1 500 352, 50 € HT.

Le marché est alloti. Les lots sont les suivants :

- Lot 1 « terrassement »
- Lot 2 « espaces verts »

La durée d'exécution des travaux est estimée à 12 mois.

Le plan de financement est à l'étude et reste à finaliser avec les différents financeurs.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement prévisionnel et a autorisé le Président à signer par anticipation le marché de travaux**

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 13

### **36. LE CROTOY - Sécurisation du mur de soutènement de la Butte du Moulin et aménagement de l'accessibilité de l'espace public**

#### **1. Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire**

Le Président a informé les élus que le Syndicat Mixte et la commune de Le Crotoy ont signé une convention de gestion pour la surveillance et l'entretien de la frange littorale de la commune pour les années 2023-2024 qui précise les missions et modalités d'intervention, le périmètre d'actions mais également les financements octroyés par la commune.

Aujourd'hui et suite aux désordres relevés, ce mur a besoin d'une réfection partielle pour garantir sa stabilité ainsi que la construction d'un nouvel escalier pour permettre le passage du haut du mur vers le Domaine Public Maritime (DPM) en toute sécurité.

Les travaux envisagés nécessitent l'obtention d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du DPM.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder au dépôt d'une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire.***

---

## **2. Marché de réfection du mur de soutènement de la Butte du Moulin et création d'un escalier à Le Crotoy**

Le Président rappelle aux élus qu'une consultation va être lancée pour des travaux de réfection du mur de soutènement de la Butte du Moulin et création d'un escalier à Le Crotoy.

Le marché n'est pas alloué. Le montant estimé est de 50 000 € HT. La durée d'exécution est prévue jusqu'à décembre 2023.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché concernant les travaux de réfection du mur de soutènement de la Butte du Moulin et création d'un escalier, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.***

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 13

## **37. Cayeux-sur-Mer - Aménagement Résilient du Boulevard Maritime - Phase maîtrise d'œuvre « Conception » (hors AVP) et Dossiers réglementaires**

Le Président rappelle aux élus que dans le cadre du PAPI BSA, une étude stratégique de résilience a été mise en œuvre en vue de définir les principes d'aménagement du boulevard maritime.

Celle-ci a fait l'objet d'une concertation avec les services intéressés par le projet et les administrés. Elle a abouti à un avant-projet présenté en réunions publiques en juillet 2022 et février 2023.

Pour prolonger la démarche opérationnelle, il est proposé d'engager la phase de maîtrise d'œuvre « Conception » (hors AVP) / dossiers réglementaires», intégrant notamment une étude de danger.

Le budget prévisionnel pour cette nouvelle phase du projet est de 458 000 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de valider le plan de financement prévisionnel, et a autorisé le Président à solliciter les partenaires financiers, ainsi qu'une demande de commencement anticipé.**

**Il a décidé également à l'unanimité, d'autoriser le Président à réaliser les consultations correspondantes, ainsi qu'à signer par anticipation les marchés correspondants à l'issue des consultations.**

Collège des Membres du Département : 24  
Collège des Membres des EPCI : 8  
Collège des Membres des Communes : 13

Monsieur LECOMTE remercie le département de la somme, pour les subventions qui lui sont attribuées.

### **38. Marché de travaux concernant l'aménagement des espaces publics du front de mer, de l'esplanade du casino et du centre-bourg d'Ault (80) - Avenant n°4 au lot 2 « Voirie Centre Bourg »**

Le Président a informé les élus qu'un avenant n°4 porte sur les prestations complémentaires suivantes suite à une demande de la Mairie d'Ault :

- substitution des enrobés de stationnement par du pavage afin de permettre aux différents commerces de disposer d'une terrasse pendant la période estivale.
- création d'un réseau Eaux Pluviales afin de reprendre les descentes de gouttières des immeubles.

Le montant total de l'avenant n°4 représente une plus-value totale de 10 724,39 € HT.

Il sera supporté financièrement à 100 % par la commune d'Ault.

Suite à l'avenant n°4, le marché (hors tranches conditionnelles) est porté à la somme de 1 661 892,44€ HT, soit une augmentation de 16,76 % par rapport au marché initial.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°4 au lot n° 2 « Voirie Centre Bourg », et a autorisé le Président à le signer, ainsi qu'à signer un avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 13 décembre 2018, prévoyant la prise en charge à 100 % par la commune d'Ault de ces nouvelles dépenses (10 724,39 € HT).**

Collège des Membres du Département : 24  
Collège des Membres des EPCI : 8  
Collège des Membres des Communes : 13

### **39. AULT - Avenant au protocole d'exclusivité avec le Groupe MELT**

Le Président a rappelé aux élus que lors du Comité Syndical en date du 30 juin 2022, ces derniers l'avaient autorisé à signer un protocole d'exclusivité avec le Groupe MELT.

La société MELT a manifesté, auprès du Syndicat Mixte, son intérêt pour acquérir le Terrain, en vue d'y développer un projet comprenant, d'une part, la réhabilitation du Château et de ses annexes, pour en faire un hôtel et ses services associés (restaurant, spa...), d'y créer 40 hébergements touristiques légers et, d'autre part, la réalisation, avec un promoteur partenaire, d'un programme de 120 logements maximum.

Le Syndicat Mixte, et la Commune, ont accueilli favorablement cette marque d'intérêt de MELT.

Le protocole d'exclusivité a pris fin le 15 mars 2023.

Le Groupe MELT souhaite le prolonger, par avenant, jusqu'au 30 novembre 2023.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant au protocole d'exclusivité et a autorisé le Président à le signer.***

*Collège des Membres du Département : 24*

*Collège des Membres des EPCI : 8*

*Collège des Membres des Communes : 13*

#### **40. Plan Vélo Baie de Somme - Demande de prorogation de l'Arrêté d'Utilité Publique**

Le Président a informé les élus que par Arrêté Préfectoral en date du 5 avril 2019, le projet de prolongement du Plan Vélo Baie de Somme a été déclaré d'Utilité Publique.

Celui-ci est valable pour une durée de cinq ans. Afin de permettre la régularisation des acquisitions mais également de continuer à exproprier les emprises privées, il est nécessaire d'obtenir une prorogation de 5 ans de cet arrêté auprès de la Préfecture de la Somme.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à solliciter le Préfet de la Somme afin de d'obtenir une prorogation d'une durée de 5 ans de l'arrêté d'Utilité Publique.***

*Collège des Membres du Département : 24*

*Collège des Membres des EPCI : 8*

*Collège des Membres des Communes : 13*

#### **41. Plan Vélo Baie de Somme - Convention de partenariat pour les rencontres nationales « Vélo et territoires »**

Le Président a rappelé aux élus que l'Association Vélo & Territoires organise les 27èmes rencontres nationales Vélo et Territoires qui se dérouleront à Amiens, du 4 au 6 octobre 2023.

Pour ce faire, le Département de la Somme s'associe à plusieurs partenaires : la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole et la Ville d'Amiens, le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard et l'Agence de Développement et de Réservation Touristique « Somme Tourisme ».

Les deux premières journées seront organisées sous forme de congrès (tables rondes, séances plénières, ateliers, village d'exposants...) et la dernière matinée sera consacrée à des visites « techniques » à vélo dont une sera organisée en Baie de Somme.

Une convention est donc nécessaire afin de formaliser les partenariats mis en place.

Le Président n'a pas pris part au vote. Madame MALLET a fait procéder au vote.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention et a autorisé le Président à la signer.**

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 13

#### **42. Plan Vélo Baie de Somme - Demande de financements complémentaires**

Le Président a rappelé aux élus que le Syndicat Mixte réalise l'EuroVélo n°4 – La Vélomaritime, le long du littoral picard.

Par délibération en date du 27 septembre 2021, le Comité Syndical a approuvé le plan de financement pour la réalisation des différents tronçons manquants, à savoir 27,8 kilomètres.

Par délibération en date du 3 octobre 2022, le Comité Syndical a également approuvé des plans de financement complémentaires pour compenser l'augmentation induite par l'inflation des coûts des travaux, l'adaptation des travaux suite à la négociation avec les exploitants agricoles et la demande du Département pour le renforcement de la Route Départementale.

Par courrier en date du 12 avril 2023, la Région a informé le Syndicat Mixte qu'elle n'était pas en mesure de revoir sa participation à la hausse pour le motif que les surcoûts ne sont pas liés à des décisions régionales.

Le Président a donc proposé aux élus de modifier les plans de financement complémentaires comme suit :

##### **1.1. : Zone 2 – Saint-Firmin-les-Crotoy / Saint-Quentin-en-Tourmont (en € HT)**

Suite à la non-participation de la Région, il a été proposé que le Département se substitue à celle-ci.

Le plan de financement complémentaire est donc modifié comme suit (en € HT) :

|                        |              |                  |
|------------------------|--------------|------------------|
| SMBS Dotation CD80     | 85 %         | 204 125€         |
| SMBS BA Taxe de Séjour | 10 %         | 24 015 €         |
| Communes               | 5 %          | 12 007 €         |
| <b>TOTAL</b>           | <b>100 %</b> | <b>240 147 €</b> |

Par conséquent, le **plan de financement définitif** est le suivant :

|                        |            |                    |
|------------------------|------------|--------------------|
| SMBS Dotation CD 80    | 39.12 %    | 464 740 €          |
| SMBS BA Taxe de Séjour | 10 %       | 118 800 €          |
| Région HDF             | 39.89 %    | 473 926 €          |
| Etat FNADT             | 5.99 %     | 71 134 €           |
| Communes               | 5 %        | 59 400 €           |
| <b>TOTAL</b>           | <b>100</b> | <b>1 188 000 €</b> |

1.2. : Zone 3 – Fort-Mahon Plage / Pont-à-Cailloux (en € HT)

Suite à la non-participation de la Région, il a été proposé que le Département se substitue à celle-ci.

Le plan de financement complémentaire est donc modifié comme suit (en € HT) :

|                        |              |                  |
|------------------------|--------------|------------------|
| SMBS Dotation CD 80    | 85 %         | 124 404 €        |
| SMBS BA Taxe de Séjour | 10 %         | 14 636 €         |
| Communes               | 5 %          | 7 318 €          |
| <b>TOTAL</b>           | <b>100 %</b> | <b>146 358 €</b> |

Par conséquent, le **plan de financement définitif** est le suivant :

|                        |              |                    |
|------------------------|--------------|--------------------|
| SMBS Dotation CD 80    | 40.07 %      | 578 579 €          |
| SMBS BA Taxe de Séjour | 10 %         | 144 400 €          |
| Région HDF             | 44.93 %      | 648 821 €          |
| Communes               | 5 %          | 72 200 €           |
| <b>TOTAL</b>           | <b>100 %</b> | <b>1 444 000 €</b> |

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la modification des plans de financement prévisionnels relatifs aux travaux des zones 2 et 3 du Plan Vélo et a autorisé le Président à déposer les dossiers de financements correspondants ainsi que de signer les pièces administratives afférentes.**

**Collège des Membres du Département : 24**

**Collège des Membres des EPCI : 8**

**Collège des Membres des Communes : 13**

Le président rappelle que le département de la somme a participe financièrement à l'acquisition des parcelles du plan vélo

**43. PAPI BSA - Action 7.7A2 « Petits confortements des renclôtures existantes en attente des travaux » - Demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France**

Le Président a informé les élus que dans l'attente de la mise en œuvre des travaux pérennes, cette action pour objectif de permettre la réalisation de travaux de confortement des ouvrages existants sur le secteur de l'Authie.

Le plan de financement prévisionnel des interventions envisagées est le suivant :

|  | Budget total estimatif HT | Répartition par financeurs HT |             |             |             |
|--|---------------------------|-------------------------------|-------------|-------------|-------------|
|  |                           | EPCI                          | CD80        | Etat        | Région      |
|  |                           | 10%                           | 20%         | 40%         | 30%         |
| Travaux de confortement de la digue Authie sud | 141 333,95 €              | 14 133,40 €                   | 28 266,79 € | 56 533,58 € | 42 400,19 € |

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France et a autorisé le Président à déposer le dossier de demande de subvention.**

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 13

#### **44. Etude de l'aménagement résilient du secteur de l'estuaire de la Bresle et de son système d'endiguement - Maîtrise d'œuvre « Conception » / Dossiers réglementaires / Etudes techniques associées**

Le Président a informé les élus que la dernière phase de l'étude de résilience est en cours de finalisation.

Compte tenu du terme du financement accordé par le FEDER pour l'action 6-2 au 31 octobre 2023, il a été acté en Comité des Financeurs du 7 mars 2023 d'inscrire à la maquette financière, une nouvelle action pour la suite des études de maîtrise d'œuvre, les dossiers réglementaires et l'ensemble des études techniques associées au travers une nouvelle fiche action de la stratégie littorale (fiche action 7-1C).

Le budget prévisionnel pour cette nouvelle phase du projet est de 871 803 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement prévisionnel, et a autorisé le Président à solliciter les partenaires financiers ainsi qu'une demande de commencement anticipé.**

**Il a décidé également à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder aux consultations correspondantes ainsi qu'à signer, par anticipation, les marchés correspondants à l'issue des consultations.**

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 13

#### 45. Marché d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre du PAPI Bresle-Somme-Authie sur les systèmes d'endiguement – Avenants

Le Président a informé les élus que la commission d'appel d'offres s'est réunie préalablement au Comité Syndical et a émis un avis favorable sur la passation de ces avenants.

Ces derniers portent essentiellement sur des prestations supplémentaires rendues nécessaires à l'avancement des études du PAPI mais également la recherche des mesures compensatoires

Le montant total de la plus-value est de 194 684 € HT

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver ces avenants et a autorisé le Président à les signer.**

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 13

#### 46. Demandes de financement Etat

##### 1. Stratégie Littorale Bresle Somme Authie

Le Président a rappelé aux élus que lors du Comité des financeurs de la stratégie littorale du 27 mars 2023, il a été acté avec les représentants de l'Etat, l'éligibilité au fonds vert, aux fonds Barnier (FPRNM), les actions suivantes :

Prolongation du financement du poste de chargée de mission Stratégie Littorale sur l'année 2024 (action 0-1A animation du PAPI BSA).

| Financier                 | Taux         | Montant          |
|---------------------------|--------------|------------------|
| MOA SMBS-GLP (EPCI)       | 41 %         | 148 800 €        |
| MOA SMBS-GLP (CD80)       | 7 %          | 24 000 €         |
| Etat (BOP 181)            | 40 %         | 144 000 €        |
| <b>Etat (fonds Verts)</b> | <b>12 %</b>  | <b>43 200 €</b>  |
| <b>TOTAL</b>              | <b>100 %</b> | <b>360 000 €</b> |

Action CBC : Missions de maîtrise d'œuvre et d'acquisitions de données pour les études de conception et les dossiers réglementaires du système d'endiguement des Bas-Champs, acquisitions foncières et mesures compensatoires.

| Financier                 | Taux         | Montant HT       |
|---------------------------|--------------|------------------|
| MOA SMBS-GLP (EPCI)       | 30 %         | 222 338 €        |
| Etat (FPRNM)              | 50 %         | 370 563 €        |
| <b>Etat (fonds Verts)</b> | <b>20 %</b>  | <b>148 225 €</b> |
| <b>TOTAL</b>              | <b>100 %</b> | <b>741 125 €</b> |

Action CSA : Missions de maîtrise d'œuvre et d'acquisitions de données pour les études de conception et les dossiers réglementaires du système d'endiguement Somme-Authie.

| Financier                 | Taux         | Montant HT       |
|---------------------------|--------------|------------------|
| MOA SMBS-GLP (EPCI)       | 30 %         | 175 238 €        |
| Etat (FPRNM)              | 50 %         | 292 063 €        |
| <b>Etat (fonds Verts)</b> | <b>20 %</b>  | <b>116 825 €</b> |
| <b>TOTAL</b>              | <b>100 %</b> | <b>584 126 €</b> |

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les plans de financements présentés ainsi que le dépôt des demandes de subvention auprès du Fonds Vert.**

## 2. Digue des 104 épis

Le Président informe les élus que suite aux prescriptions de l'étude de danger, la Visite Technique Approfondie de 2022 fait état de nombreux percements et d'un besoin de renforcement de la structure des palplanches sur les épis dégradés par l'oxydation.

Le bureau d'étude ETIC, maître d'œuvre, propose la mise en place d'une dalle béton en sous-bassement pour consolider les trous et empêcher l'oxydation.

Un marché est en cours de rédaction pour un lancement de l'Appel d'Offres avant la fin mai 2023.

L'estimation de ces travaux s'élève à 1 000 000 € HT.

La CABS et la CCVS souhaitent que le Syndicat Mixte puisse rechercher des moyens de financements complémentaires étant donné qu'elles sont déjà fortement sollicitées pour le financement de l'entretien de la digue des Bas-Champs.

Le Fonds vert de l'Etat dans le cadre de l'appui financier aux collectivités gestionnaires de digues dans le cadre de la compétence GEMAPI, est éligible au financement de ces travaux.

Le Syndicat Mixte va donc le solliciter sur la base du plan prévisionnel de financement suivant :

| Financier                 | Taux         | Montant            |
|---------------------------|--------------|--------------------|
| MOA SMBS-GLP (CCVS)       |              | 173 077 €          |
| MOA SMBS-GLP (CABS)       |              | 326 923 €          |
|                           | 50 %         | Soit 500 000 €     |
| <b>Etat (fonds Verts)</b> | <b>50 %</b>  | <b>500 000 €</b>   |
| <b>TOTAL</b>              | <b>100 %</b> | <b>1 000 000 €</b> |

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement ci-dessus et a autorisé le Président à déposer les demandes de subventions auprès du Fonds Vert.**

Collège des Membres du Département : 24  
 Collège des Membres des EPCI : 8  
 Collège des Membres des Communes : 13

#### 47. Signature d'une convention de groupement de commandes avec le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées - Appel à partenariat du CEREMA

Le Président rappelle aux élus que le 8 juin 2021, le Comité Syndical avait approuvé l'appel à partenariat du CEREMA et de l'ANEL intitulé « traiter la résilience du territoire aux risques littoraux dans une approche pragmatique et prospective pour mieux anticiper les mutations à venir ».

Dans ce contexte, le Syndicat Mixte a souhaité s'associer au Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées (BS3V), sous forme d'une co-maîtrise d'ouvrage dans le but de faire émerger des projets urbains durables et qualitatifs sur les communes de Crécy-en-Ponthieu de Vron et de Rue.

Le marché public visant la sélection d'un bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de missions d'architecte urbaniste & paysagiste va être lancé pour une notification du titulaire fin mai 2023.

Le montant prévisionnel des dépenses est estimé à 90 000 € HT

Pour cette mission, la part à la charge du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard, est imputée dans le cadre des fiches actions PAPI BSA dont le détail figure dans la délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver ce partenariat avec Baie de Somme Trois Vallées et l'adhésion au groupement de commandes et a autorisé le Président à signer la convention correspondante.**

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 13

#### 48. Service Environnement, pôle Grand Site - Commune de Saint-Valery-sur-Somme - Accès au Cap Hornu et aires de stationnement - Financement d'un complément topographique

Le Président rappelle aux élus qu'une étude de programmation a été validée en Comité de Pilotage le 25 février 2022.

Lors du Comité Syndical du 5 décembre dernier, le Comité Syndical a validé la réalisation d'un avant-projet pour un montant estimatif de 20 500 € TTC.

La consultation réalisée en fin d'année 2022 a permis de retenir un candidat, le bureau d'étude Lampsanne Paysage en groupement avec TN ingénierie pour un montant de 16 238 € HT, soit 19 485 € TTC.

Pour mener à bien l'avant-projet, une étude topographique est nécessaire sur la partie des stationnements en face de l'hôtel restaurant du Cap-Hornu et au sud de celui-ci. Son montant est estimé à 5 000 € HT.

Le plan de financement en HT proposé est donc le suivant :

| Financiers              | (%)        | Montant HT (€) |
|-------------------------|------------|----------------|
| SMBS (Département)      | 42         | 9 030          |
| Etat (DREAL)            | 42         | 9 030          |
| Commune de Saint-Valery | 16         | 3 440          |
| <b>TOTAL</b>            | <b>100</b> | <b>21 500</b>  |

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le nouveau plan de financement de cette étude et a autorisé le Président à signer les différents documents s'y rapportant.**

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 13

**49. Rapport d'information - Gardiennage, interventions, télésurveillance et télé-vidéo-surveillance pour le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard / Destination Baie de Somme : Avenant n°1 au marché**

Le Président rappelle aux élus que le 27 juin 2022, le Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Destination Baie de Somme a attribué le marché de gardiennage à la société GAEA SECURITE, pour un montant maximum de 107 000 € HT pour une durée d'un an.

Un avenant n° 1 est nécessaire afin d'acter une augmentation au Bordereau des Prix Unitaires d'environ 7%.

**Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.**

**50. Rapport d'information - Dépôt d'une « demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale » pour la mise en place d'une stratégie de gestion durable pour le ré-ensablement du pied du perré de Quend**

Le Président informe les élus qu'il a été constaté, ces dernières années, un abaissement récurrent de la plage de Quend notamment la formation d'une bêche au pied de l'ouvrage. Face à ce constat, il a été acté, lors du comité de suivi annuel du système de drainage de plage Ecoplage®, de mettre en place une stratégie de gestion durable pour le ré-ensablement du pied du perré de Quend.

Le Syndicat Mixte a adressé le 6 mars 2023, un courrier à la DDTM de la Somme pour connaître des demandes d'autorisations préalables afin de mettre en place cette stratégie.

Le 25 mars 2023, les services de l'Etat ont répondu au Syndicat Mixte que le projet était soumis à une évaluation environnementale après un examen cas par cas conformément à l'article R122-2 du Code de l'Environnement ».

**Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.**

La séance est levée à 19 H 00

Les délibérations ont été enregistrées au Contrôle de Légalité le 26 mai 2023.

Le relevé de décisions a été approuvé, à l'unanimité, par les membres du Comité Syndical en date du 26 juin 2023.



Stéphane HAUSSOULIER  
Président